

COMMUNE D'ARTOLSHEIM

Département du Bas-Rhin

PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ARTOLSHEIM

Séance du 29 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune d'Artolsheim, se sont réunis à la mairie d'Artolsheim, sous la présidence de **Mr le Maire, Jean-Michel VOEGELI**.

CONSEILLERS PRESENTS : Mmes et Mrs Marthe BLOCK, Stéphane TAGLANG, Corinne LANUS, Damien SCHULTZ, Gaël WALTSBURGER, Joëlle DOLT, Antoine HERTH, Carole ZANELLA

CONSEILLERS ABSENTS EXCUSÉS

- Valentin IFFRIG,
- Pascal REINBOLD qui donne procuration à Damien SCHULTZ,
- Pierre KLING qui donne procuration à Antoine HERTH,
- Aurore DE PINHO qui donne procuration à Marthe BLOCK,
- Yves SCHWORER qui donne procuration à Corine LANUS,
- Marc FAHRNER qui donne procuration à Jean-Michel VOEGELI.

QUORUM : 8

SECRETAIRE DE SEANCE : Marthe BLOCK

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV du 27 novembre 2025
- Convention relative à la répartition des charges d'entretien des routes départementales entre la CEA, la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim et les Communes membres.
- Dispositions relatives à la délivrance de bons alimentaires et produits de toilette - Article 65133 Secours et Dots
- Détail des dépenses affectées à l'article 6068 - Autres matières et fournitures
- Divers

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En accord avec Marthe BLOCK, le conseil municipal désigne Marthe BLOCK en tant que secrétaire de séance du conseil municipal

Adoptée par 14 voix « pour »

APPROBATION DU PV DU 27 NOVEMBRE 2025

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2025 a été arrêté et approuvé par

Adoptée par 14 voix « pour »

CONVENTION RELATIVE A LA REPARTITION DES CHARGES D'ENTRETIEN DES ROUTES DEPARTEMENTALES ENTRE LA CEA, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM ET LES COMMUNES MEMBRES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim du 05 novembre 2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

approuve le projet de convention et ses annexes joints en annexe ;

autorise le Maire à signer tout document intervenant dans ce dossier

Adoptée par 14 voix « pour »

Damien SCHULTZ s'interroge sur les pouvoirs de Police du Maire quant à la modification de la signalétique horizontale et verticale sur la portion de départementale qui traverse le village. Mr Le Maire précise que toutes propositions communales se font toujours en concertation avec la CCRM et le Département.

DISPOSITIONS RELATIVES A LA DELIVRANCE DE BONS ALIMENTAIRES ET PRODUITS DE TOILETTE

Article 65133 Secours et Dots

À la suite de la dissolution du CCAS à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu les situations de précarité qui peuvent se présenter en Mairie et auxquelles il est nécessaire de répondre dans l'urgence,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Approuve la procédure de versements d'aide et de secours sur le compte 65133 du budget de la commune.

Donne pouvoir au Maire de juger de la situation de précarité exposée et d'établir des bons alimentaires et produits de toilette à concurrence de 30€ ou 50€ par bénéficiaire

Adoptée par 14 voix « pour »

DETAIL DES DEPENSES AFFECTEES A L'ARTICLE 6068

Autres matières et fournitures (fêtes et cérémonies)

Le Conseil Municipal, après délibération,

Dresse la liste des différentes dépenses à affectées à l'article 6068 à savoir :

- Les dépenses alimentaires, boissons, repas, traiteur
- Les cadeaux et récompenses, les corbeilles garnies, arrangements floraux, les coupes - Les dépenses liées aux manifestations, cérémonies et animations organisées par la Commune
- Les dépenses de pavoisement, décorations de voirie et de bâtiments communaux

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Adoptée par 14 voix « pour »

Damien SCHULTZ questionne sur la pertinence de prendre cette délibération avant le vote du budget primitif. En réponse, il lui a été précisé que cette délibération permet de définir et de régler les dépenses liées à l'article 6068.

DIVERS

Résultat financier de l'exercice 2025

Stéphane TAGLANG, adjoint aux finances, présente les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2025.

Suite à l'explication des recettes supplémentaires de 138.044 € de rattrapage de fiscalité sur les barrages hydroélectriques, Antoine HERTH ajoute une information sur la divergence de fiscalité entre le Rhin et le Rhône et la possibilité que ce reversement soit le résultat d'un alignement de taxation.

Antoine HERTH souhaite avoir le détail du matériel acheté sur l'article 2183 « Matériel informatique ».

Ces dépenses concernent principalement la mise en place d'un nouveau prestataire et de l'audit du parc existant, l'installation d'un nouveau NAS pour la sauvegarde des données, l'acquisition d'un nouveau poste informatique et la mise à niveau d'un autre.

Travaux jonction Vergers/Police

Mr Le Maire annonce que les travaux sont bien avancés et qu'actuellement AETP réalise la pose des réseaux secs. Suite à la dernière réunion de chantier avec le cabinet un point six, il s'avère qu'il y a lieu de modifier l'orientation des pavés infiltrants.

Recensement de la population

Mr Le Maire indique que le recensement suit son cours et que le niveau d'avancement de la campagne est de plus de 90%. Le retour des agents recenseurs est positif quant à l'accueil des personnes recensées.

Mr Le Maire remercie les agents recenseurs, Noëlle Kieny et Éric Mertz, pour leur temps et le travail réalisé.

Passage piéton – Place de la mairie

Mr Le Maire fait un rapide bilan de la mise en place d'un agent technique communal au niveau du passage piétons rue Principale. Il s'avère que le passage piétons est très peu utilisé et que les enfants qui l'empruntent sont accompagnés d'un adulte.

Mr Le Maire informe le conseil que la sécurisation du passage piéton par un agent technique communal sera maintenu jusqu'aux vacances d'hiver mais pas au-delà.

Travaux route de Strasbourg

Mr Le Maire informe le conseil que des travaux sont actuellement en cours route de Strasbourg. L'entreprise JEHL, pour le compte du SDEA, réalise le raccordement d'une maison individuelle en eau et assainissement.

Passage du lamier et travaux de broyage

Mr Le Maire indique que l'entreprise SCHATT effectuera prochainement des travaux

- Digue et étangs AF / Broyage
- Schluth / Broyage et lamier

Lors des derniers travaux, l'entreprise a par inadvertance élagué le long de terrains privés. Le Maire va se mettre en rapport avec les propriétaires concernés.

Travaux CCRM – piste cyclable

Mr Le Maire signale que les travaux de la piste cyclable entre Richtolsheim et Saasenheim va démarrer le lundi 02 février.

Stationnement rue des Vergers

Dans un souci d'un arrangement amiable, Mr le Maire informe de sa démarche effectuée auprès du propriétaire du véhicule stationné 14 rue des Vergers gênant la visibilité par ses dimensions.

Mr Le Maire évoque également sa conversation avec Mme NEITER, propriétaire du bien situé à la même adresse.

A ce jour, le véhicule gênant ne stationne plus sur cette place de stationnement.

Brochures

Mr Le Maire présente les deux brochures mises à disposition des conseillers :

- Une première brochure d'information sur les travaux du canal du Rhône au Rhin en provenance de la Région Grand Est. Mr Le Maire ajoute qu'il est prévu que le canal soit navigable d'ici 2030.
- Une deuxième brochure envoyée par la commune de Carsac-Aillac, rétrospective des événements de l'année 2025 et accompagnée des vœux de Monsieur le Maire, Patrick Bonnefon.

Citoyen d'honneur

Mr Le Maire a répondu favorablement à l'invitation de Monsieur Patrick BAUMANN, citoyen d'honneur de la commune d'Artolsheim. Celui-ci se verra remettre de la part de Madame KLINKERT la médaille de l'ordre national du mérite le samedi 31 janvier.

Travaux sur parcelle agricole privée

Antoine HERTH informe le conseil qu'il a fait réaliser des travaux sur une de ses parcelles par l'entreprise JEHL. Malheureusement, au vu de la météo, le chemin rural emprunté par les engins a été détérioré. Antoine HERTH assure que des travaux de remise en état seront entrepris avec le passage d'une niveleuse ainsi que du gravillonnage à partir du pont de l'Ischert et sur une distance d'environ 400m.

Vente HERTH

Le maire informe le conseil que la vente du terrain communal à Antoine HERTH a bien été signée le 23 décembre 2025 en l'étude de Maître Aurélie HERTH.

Verre de l'amitié

Le Maire invite, à titre personnel, toutes les personnes présentes (conseillers municipaux et assistance publique) au verre de l'amitié clôturant ainsi le dernier conseil municipal de ce mandat.

Mr le Maire clôture la séance à 19h40.

Le Maire,
Jean-Michel VOEGELI



Le Secrétaire
Marthe BLOCK



Le présent procès-verbal n'a pas pu être soumis pour approbation en raison du changement de composition du conseil municipal.

Le Secrétaire

Babette GIARD
